COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 21 mai 2012 **n°3**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean CHARRIER

<u>OBJET</u> : Attribution des bourses désir d'entreprendre - Jury du 27 avril 2012

Mesdames, Messieurs,

Le dispositif « bourses régionales désir d'entreprendre » permet de soutenir les porteurs de projets souhaitant créer ou reprendre une activité sur le territoire de la communauté d'agglomération. Le montant de la subvention est compris entre 1 000 € et 10 000 €, défini en fonction des besoins réels du porteur de projet. La subvention est versée en deux fois selon la répartition suivante : 70 % à la notification de l'aide puis 30 % à l'issue des six premiers mois d'activité et sur décision du jury ou 50 % puis 50 % pour certains dossiers au vu de l'avis du jury.

Ces aides s'inscrivent dans le contrat régional de développement durable 2007/2013. A cet effet, la Région délègue à la communauté d'agglomération une dotation annuelle sous forme d'avance d'un montant de 212 000 € auxquels s'ajoutent 53 000 € correspondant à la participation de la CAPC.

Un jury s'est tenu le 27 avril 2012. Il a permis de statuer favorablement sur sept dossiers.

* * * * *

VU la délibération n°1 du conseil communautaire du 18 juin 2007 approuvant le projet de contrat régional de développement durable (CRDD) pour la période 2007-2013,

VU la délibération n°24 du bureau du 6 juillet 2009 relative à l'avenant n°1 au CRDD pour la période 2007-2013,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010 déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

CONSIDERANT l'avis favorable exprimé par le jury sur les projets présentés,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer les bourses désir d'entreprendre pour un montant total de 35 300 € comme suit :

  - 6 000 € à Madame Virginie MASSELOT pour la création d'un magasin de vente de bonbons au 22 rue du Cognet à Châtellerault.
  - 3 000 € à Monsieur Siman HUSSEYNOV pour la création d'une entreprise de carrelage, peinture au 9 rue J. Daillé à Châtellerault.
  - 6 000 € à Monsieur Etienne FROUX pour la création d'une animalerie au 9 rue Coste et Bellonte à Châtellerault.
  - 3 500 € à Monsieur Mohamed BOURAKBA pour la création d'un commerce de cordonnerie, clefs minute dans la galerie AUCHAN à Châtellerault.

- 6 000 € à Madame Farida BOURAKBA pour la création d'un commerce de cordonnerie, clefs minute dans la galerie AUCHAN à Châtellerault.
- 6 000 € à Madame Céline JAMAIN pour la création d'un magasin de vente de jouets en bois au 2 rue de l'Arceau à Châtellerault.
- 4 800 € à Madame Zara ZOZIKYAN pour la création d'une entreprise de fabrication de pâtisseries sur commande pour des fêtes et évènements, à Naintré.

- de confirmer les bourses désir d'entreprendre suite à l'accompagnement du chef d'entreprise sur 6 mois, et de verser le solde pour :

- 1 080 € à Madame Nathalie DOS SANTOS pour la création d'un salon de soins esthétiques implanté à Antoigné au 50 Chemin de la Loge d'Antoigné, Châtellerault,
- 1 440 € à Madame Christine CHARLES-DESIRE pour la reprise d'une laverie automatique implantée à Châtellerault, au 26 av. Jean Jaurès.

- d'autoriser le président, ou son représentant, à signer les conventions avec les bénéficiaires.

Le montant de ces dépenses sera imputé sur le compte budgétaire 94.1/20421/4310.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 23/05/12, n° 3755
Publié au siège de la CAPC, le 23/05/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM